

# **CPPNI BRANCHE IEG**

## **SÉANCE DU 11 AVRIL 2022**

### À l'ordre du jour :

- **Chantier « mettre fin aux textes obsolètes »**
- **Commission Secondaire du Personnel discipline**
- **Rapport annuel d'activités de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

En ouverture de séance, notre délégation a lu la déclaration suivante :

Cliquez [ICI](#)

Que ce soit à cette CPPNI ou celle du 29 mars, les employeurs considèrent qu'une négociation est prématurée et n'ont apporté aucune réponse à notre demande de mesures immédiates pour pallier l'inflation et sauvegarder le pouvoir d'achat des personnels.

La seule piste qu'ils envisagent est un benchmark des entreprises françaises afin de faire un état des lieux de ce qui est envisagé chez nos voisins ! Il semblerait que les employeurs des IEG n'ont pas la capacité de prendre des décisions seuls...

Le jeu du « Jacques a dit » est donc lancé !

Cette posture intolérable et indigne de la part d'une Branche professionnelle telle que celle des IEG ne calmera pas les prémices d'une colère historique des personnels dont les employeurs seront les seuls responsables et qu'ils se devront de gérer seuls ! Les représentants du personnel que nous sommes les ont assez alertés sur les dangers de leurs politiques salariales et antisociales de ces dernières années...

### **CHANTIER « METTRE FIN AUX TEXTES OBSOLÈTES »**

Les employeurs avaient lancé, il y a quelques années, des travaux afin d'identifier des textes réglementaires obsolètes, ces travaux avaient été suspendus en 2017.

L'accord relatif au Dialogue Social dans la Branche des IEG (que FO n'a pas signé) dans son article 5 prévoit la mise à jour du corpus réglementaire applicable au niveau de la Branche. C'est donc dans ce cadre que ces travaux ont repris.

58 textes ont été identifiés et une seconde liste sera établie pour l'été 2022.

Textes obsolètes mais pour quelles raisons ?

Certains textes de branche établis avant 2000 par les deux entreprises historiques de notre branche des IEG, EDF et GDF, ne permettent plus à aucun salarié d'y prétendre, soit du fait de l'évolution des textes législatifs ou par leurs conditions d'octroi.

Ce premier lot est réparti sur 3 thèmes :

- Primes et indemnités (26 textes)
- Retraite (30 textes)
- Embauches d'ex-militaires (2 textes)

Ces textes seraient abrogés par l'établissement d'un accord collectif de branche à durée indéterminée s'ils recueillent la majorité des avis de la CPPNI et non l'unanimité.

**Notre délégation a été claire : nous pouvons concevoir une révision voire une suppression de textes réglementaires tout autant que cela ne soit pas synonyme d'élagage de droits des personnels des IEG !**

Nous avons demandé que la CNIEG nous fasse retour de son analyse concernant les 30 textes sur la retraite.

Pour les textes concernant les primes et indemnités, nous nous assurerons avant de donner notre accord qu'aucun salarié ne bénéficie de dispositions proposées à l'abrogation, si ces dispositions sont caduques nous devons en être assurés.

Pour ce qui est des textes sur l'embauche des ex-militaires, des contentieux menés par notre organisation syndicale sont en cours et nous démontrent que ces deux textes doivent être conservés si nos entreprises veulent être attractives et recruter des compétences qui, dans certains métiers, amènent au collectif une véritable plus-value.

### **COMMISSION SECONDAIRE DU PERSONNEL (CSP) DISCIPLINE**

Un constat partagé : les délais d'instruction des dossiers en matière disciplinaire doivent être diminués afin que les droits des salariés soient garantis.

Des réflexions sont donc menées sur 4 items :

- Assouplissement de la condition de GF pour siéger en CSP discipline
- Suppression de la condition d'appartenance du rapporteur à la CSP discipline
- Mise à disposition du dossier de discipline sous format numérique
- Révision du dispositif du recours et les modalités techniques de saisine de la CSNP

**Pour notre délégation, l'objectif fixé par le constat partagé doit rester le fil conducteur des réflexions menées sur les 4 items.**

L'accord Dialogue Social de Branche a instauré la possibilité au niveau de la Branche d'établir des accords d'expérimentation à durée déterminée, les conclusions des réflexions pourraient être concrétisées par ce type d'accord qui, si insatisfaction des parties prenantes serait sans suite.

À ce stade des négociations, notre délégation a exigé que :

- L'assouplissement de la condition de GF se devra d'être bien encadré,
- Le rapporteur soit indépendant sans implication des représentants du personnel,
- La mise à disposition sous format numérique nécessite une clarification des dispositions RGPD,
- Les 2 niveaux actuels(CSP/CSNP) des voies de recours soient maintenus. Nous sommes dubitatifs sur la notion de choix du salarié pour le mode de recours. Nous craignons que le salarié soit incité à aller directement en CSNP. Le délai de traitement des voies de recours est aussi un point important.

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP)**

2021 a été le lancement du nouvel accord sur la formation professionnelle dans les IEG.

2022 doit être l'année du décollage opérationnel et l'inscription dans la durée d'une participation plus active dans les commissions de notre opérateur de compétences interindustriel : l'OPCO 2i.

Le poids des IEG et notre présence forte dans les commissions de l'OPCO doivent être une opportunité d'ouverture et nous faire bénéficier des meilleures pratiques d'autres branches industrielles. L'énergie et les enjeux de transition énergétiques sont dans notre ADN.

Le Conseil National de l'Industrie, outil de reconquête industrielle, par ses 19 filières impacte et sollicite fortement notre Branche sur au moins 3 filières structurantes pour notre avenir :

- La filière du Nucléaire,
- La filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées
- La filière des industries électriques.

2021, c'est aussi la création et la mise en ligne d'outils de communication opérationnels à destination des salariés pour s'acculturer aux nouveaux langages et dispositifs de la formation.

Retrouvez-les en cliquant ici : [Les dispositifs de formation professionnelle sur votre smartphone !](#)

Sans être exhaustif, retenons que 2022 sera pour la Branche le lancement et la concrétisation d'un travail de fond pour identifier les formations du dispositif PRO-A (ex Période de professionnalisation) pour la promotion et la reconversion des salariés des IEG.

**Vos représentants FO, dans les différents organes de Branche ou de l'OPCO2i, sont à votre disposition pour répondre à vos questions.**

**Prochaine CPPNI  
Le 12 mai 2022**